

Rapport public Parcoursup session 2023

Lycée Albert de Mun - Mise à niveau - Hôtellerie restauration

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Lycée Albert de Mun - Mise à niveau - Hôtellerie restauration	Jury par défaut	Tous les candidats	30	361	156	197	8

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

S'intéresser aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration

Disposer de compétences relationnelles

Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet

Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie

Disposer de compétences en matière de communication écrite et orale

Disposer de compétences dans au moins deux langues vivantes étrangères

Être capable d'adopter des comportements et des codes professionnels

Attendus locaux

Travaillez de façon autonome et organiser son travail

- Travailler en équipe
- Disposer d'un bon niveau dans une langue étrangère
- Faire preuve de curiosité pour les métiers de l'hôtellerie-restauration
- Faire preuve d'une grande motivation professionnelle
- Grande capacité d'écoute et de savoir être

Conditions d'inscription

Il n'existe aucune condition d'inscription réglementaire pour l'accès à cette formation. Tous les candidats sont donc autorisés à s'y inscrire.

ATTENTION : pour l'accès à une mise à niveau du type MANH, les candidats cités ci-dessus peuvent s'inscrire, mais sont alertés par le message suivant :

"Seuls peuvent être admis dans cette classe, les candidats venant d'achever leur second cycle ou l'ayant achevé depuis un an au plus.

"

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Seuls peuvent être admis dans cette classe les candidats venants d'achever leur second cycle où l'ayant achevé depuis un an au plus. Au-delà d'un an, après la fin du second cycle, vous devez vous renseigner auprès du secrétariat pour savoir si une dérogation peut vous être accordée.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Sur dossier

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

XXX

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats scolaires		Résultats scolaires	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	méthodologie		excellente méthodologie et puissance de travail	Très important
	Méthodologie	méthodologie	Méthodologie	Essentiel
Savoir-être	Savoir être		Savoir être	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	motivation		motivation très importante	Essentiel
	Motivation	motivation	Motivation	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation	motivation	motivation	Très important

Signature :

PATRICE HAUCHARD,
Proviseur de l'établissement Lycée Albert de Mun